



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal Séance du 24 avril 2025

Date de l'annonce publique de la séance : 17 avril 2025 (publiée par voie d'affiches et sur le site internet)
Date de la convocation des conseillers : 17 avril 2025

Présents : M. Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre, M. Marc Schons, M. Dries D'Exelle, M. Jean-Claude Ruppert, échevins
Mme Netty Kill, Mme Mireille Braun, M. Jos Muller, M. Alain Thill, M. Louis Oberhag, M. Joé Beissel, M. Joe Bleser, conseillers
M. Bernard Heinesch, M. Christian Weber, secrétaires communaux

Absent(s) a)excusé : M. Joé Beissel, conseiller, pour le point 02.1 en application de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

LE CONSEIL COMMUNAL,

01) a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil communal du 27 mars 2025.

02.1) a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrales 1823/2, 1824, 1825, 1877/1940 et 1878/5855, toutes situées à Bous au lieu-dit « an de Gässelen ».

02.2) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrale 450/4416 située à Waldbredimus au lieu-dit « rue du Kiem ».

03) a pris note des explications du collège échevinal portant sur les modifications ponctuelles de la partie écrite des PAP-QE des sections de Bous et de Waldbredimus relatives aux installations photovoltaïques et aux installations extérieures d'équipements techniques.

04) a arrêté à l'unanimité un règlement de circulation temporaire à l'occasion du Schleck Gran Fondo le 24 mai 2025.

05) a approuvé à l'unanimité l'acte N° 231/2025 relatif à la cession de la parcelle 1205/3198 sise à Rolling – rue d'Assel d'une contenance de 53 centiares dressé en date du 27 mars 2025 par Me Patrick Serres, notaire de résidence à Remich.

06) a approuvé à l'unanimité l'acte N° 232/2025 relatif à la cession de la parcelle 1230/3202 sise à Rolling – rue d'Assel d'une contenance de 4 centiares dressé en date du 27 mars 2025 par Me Patrick Serres, notaire de résidence à Remich.

07) a approuvé à l'unanimité un contrat de bail du 19 mars 2025, relatif à la location d'un terrain communal sis à Assel, au lieu-dit "Assel", inscrit au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section BB de Rolling/Assel sous le numéro 673/3186.

08) a approuvé à l'unanimité la convention du 13 mars 2025 entre l'État du Grand-Duché du Luxembourg, représenté pour les besoins de la présente par son Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et la commune de Bous-Waldbredimus, représentée dans la présente par son collège échevinal, relative à la participation financière dans le cadre de l'acquisition de la maison sise au 28b, rue de Remich à Trintange, destinée au logement abordable, participation laquelle s'élève à 546.458,00.-€.

09) a approuvé à l'unanimité un règlement d'ordre intérieur complémentaire aux règles de conduite et à l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

10) a décidé à l'unanimité de se concerter avec l'association Anne asbl dans l'intérêt de confier la gestion de la maison Relais « Am Kiischtnascht » à Trintange à cette dernière, ceci avec effet au 1ier janvier 2026.

11) a approuvé à l'unanimité diverses déclarations de recettes.

12) a pris note des informations du collège échevinal portant sur

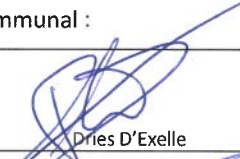
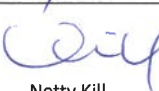
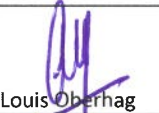
- la mise en location d'un terrain sis à Erpeldange au lieu-dit « An der Sang », ceci sous condition que l'accès au terrain se fera par une parcelle appartenant au futur locataire.

- la Cityapp laquelle sera publiée au mois de juin 2025.
- le débarrasement de l'entrepôt de l'association « Lokalverain Waldbredimus » au Centre culturel Jos Rennel.
- la contamination par de l'amiante du centre Jos Rennel et des travaux d'élimination à prévoir.
- la remise en peinture du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Waldbredimus afin de créer des locaux supplémentaires pour les associations locales.
- la façade en bois de la nouvelle mairie à Waldbredimus laquelle ne puisse être autorisée que par voie de dérogation, dérogation laquelle est recommandée par le conseil communal.
- une réunion avec le bureau d'architecte Teisen-Giesler du 23 avril 2025, réunion laquelle a portée sur l'affectation future de la maison Bintener à Waldbredimus.
- la fermeture exceptionnelle de l'administration communale les 27 et 28 mai 2025, ceci pour raisons de déménagement du serveur communal vers Trintange.

a pris note de diverses interpellations portant sur

- l'état de différents bâtiments et ruelles au centre de Waldbredimus, propriétés communales lesquelles devront être remises en état dans le cadre de la création du nouveau centre de Waldbredimus.

Le Conseil communal :

 Antonio Da Costa Araujo	 Marc Schons	 Dries D'Exelle	 Jean-Claude Ruppert
 Netty Kill	 Mireille Braun	 Jos Muller	 Alain Thill
 Louis Oberhag	 Joé Beissel	 Joe Bleser	